

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 26 Janvier 1849. No. 39.

MISSION DE LA BAIE D'HUDSON.

Lettre du R. P. Laverlochère à Mgr. l'évêque de Bytown.

(Suite et fin.)

Sur la rive gauche du vaste lac d'Abbitibi, et non loin de l'endroit où il décharge ses eaux boueuses dans la rivière que nous venons de remonter, se trouve un rocher célèbre par les sacrifices que les Sauvages y font au Manitou des eaux toutes les fois qu'ils veulent s'aventurer sur cette dangereuse rivière. Lorsque nous la descendîmes, nous étions précédés de six canots, composés chacun de sept Indiens, dont la plupart encore infidèles. Ceux-ci se seraient crus assurés de périr, s'ils n'avaient jeté en passant quelques restes de tabac au prétendu dieu tutélaire de ces lieux, aimant bien mieux se priver du plaisir de fumer durant la journée entière. Quelques chrétiens, entraînés par une espèce de routine, et qui n'y voyaient pas grand mal, suivirent l'exemple des infidèles. Les Sauvages ont des yeux de lynx; car bien que nous fussions éloignés de plusieurs milles des premiers, ceux qui m'accompagnaient m'avertirent de ce qui se passait. Quand nous fûmes arrivés vis-à-vis le rocher, j'évoquai mes Néophytes prendre les offrandes sur l'autel même du Manitou. Ce fut dans cette circonstance, Mgr. que j'eus occasion de voir combien la grâce, de puissance sur les cœurs; car il n'y a pas encore 4 ans que l'audacieux qui aurait commis un tel sacrilège aux yeux de l'Indien aurait payé de sa propre vie sa témérité! Ces offrandes consistaient en huit ou neuf torchettes ou demi-torchettes de tabac, qu'ils me donèrent. Le soir, quand nous eûmes rejoint les autres, je demandai du tabac à ceux que je savais l'avoir tout offert à leur Manitou. Ils se regardèrent avec surprise et ne répondirent rien. Alors tirant de ma poche leurs torchettes, j'en fis part à ceux qui n'avaient point participé à leurs superstitions, et nous fumâmes en leur présence, les plaisantant sur leur simplicité. Puis prenant un air grave et sévère, je leur fis comprendre toute l'absurdité de leur procédé, bien plus propre à les faire périr qu'à les protéger, puisque cela outrageait le Maître de la vie. La leçon fut salutaire, car je les entendis peu après se dire les uns aux autres: "Nous étions bien stupides; notre père à raison, le Grand-Esprit seul peut nous sauver!" Lorsque, quelques moments après, je vis, couchés à côté de moi, dans une paix et une union parfaite, les payens sacrificateurs et les néophytes, qui avaient été enlever les offrandes, je me rappelai ces paroles du prophète Isaïe: "En ce jour là, on verra le loup habiter avec l'agneau, le léopard se reposera près du chevreuil. Le lion et le jeune veau seront leur demeure ensemble; et un enfant les conduira." Le souvenir de ce passage du prophète se présentait d'autant plus naturellement à mon esprit, que, parmi ces Indiens ils s'en trouvaient qui étaient naguère très redoutés pour leur férocité. Quand nous repassâmes au même lieu, je leur demandai s'ils n'avaient pas envie de sacrifier encore à leur Manitou. Ils ne me répondirent que par un sourire négatif. Voilà l'effet de la parole du sultan, prêchée à ce peuple barbare...

Les tribus indiennes du nord de l'Amérique, celles du moins que j'ai pu visiter, n'ont point de fétichisme. Ils croient qu'il y a un esprit supérieur et bon, qui ne peut point leur faire de mal, et pour cette raison ils ne s'en mettent nullement en peine; mais ils croient aussi qu'il y a le génie du mal, presque aussi puissant que le premier, essentiellement méchant, et qu'il y a une multitude de satellites répandus partout pour faire du mal et qu'il faut les apaiser et se les rendre favorables en leur sacrifiant quelques restes de tabac, les entrailles d'un castor, ou un chien que l'on pend la tête en bas, selon la qualité du manitou que l'on veut apaiser. Ce sont, il faut l'avouer, d'assez pauvres sacrifices. De toutes leurs croyances superstitieuses, la principale est la météoroscopie. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que n'ayant, d'après l'aveu que plusieurs m'en ont fait, aucun sentiment de l'immortalité de l'âme humaine, dans leur état d'infidélité; ils croient néanmoins que l'âme des bêtes, qu'ils ont tuées à la chasse, ira animer d'autres corps. Aussi ont-ils soin de vernillonner les têtes d'ours et de loups, qu'ils placent ensuite au haut d'une perche, après en avoir disséqué les chairs; persuadés que l'âme de cet animal, qui est allée habiter un autre corps, ne manquera pas de venir visiter son ancienne demeure. Ils sont encore très-adorateurs d'une autre espèce de superstition appelée *jonglerie* ou charlatanisme. Ce sont ordinairement les vieillards qui l'exécutent, les femmes et les enfants s'en occupent rarement. Voici comment ils procèdent: après avoir dressé une cabane en forme conique, le jongleur frappe quelques coups sur une espèce de tambour de basque pour appeler le manitou, puis entre dans la cabane, tandis que les autres se tiennent autour dans une attitude inquiète. Le sorcier chante quelques couplets sans suite; je crois que ce sont des imprécations. Tout à coup la cabane s'agite, on n'entend plus dans l'intérieur que des hurlements confus et frénétiques; quelques jeunes chefs y pénètrent et trouvent ce vieil imposteur étendu par terre, dans d'horribles contorsions. Voilà à peu près, Mgr., ce que j'ai appris de plus saillant touchant la mythologie des Sauvages qui habitent l'extrémité de votre diocèse.

De l'autre côté de la rivière et vis-à-vis le rocher dont j'ai parlé, je fus témoin d'une scène bien touchante, et qui contrastait singulièrement avec celles que je viens de rapporter. Là, je trouvai le grand chef des Abbitibis, qui m'attendait depuis deux semaines, accompagné d'une douzaine de familles. Il y a 3 ans que j'ai baptisé ce chef, ainsi que son épouse, et je ne crois pas qu'il y ait un chrétien plus fervent que lui, parmi tous ceux de sa tribu. Dès qu'il aperçut notre canot, il accourut, sur le rivage; les autres le suivirent, et posant tous un genou en terre, ils me prièrent de les bénir.

Lui aussi, avant son baptême, faisait la jonglerie. Il m'avoua que ce rocher que nous avions devant nous, l'avait vu bien des fois sacrifier du tabac ou les entrailles d'un castor, au mauvais Manitou (démon). Tandis que nous nous entretenions ensemble sur la bonté de Dieu; sa belle sœur, femme du second chef, préparait du poisson pour notre souper. Ce secours, je l'avoue, venait fort à propos, car depuis plusieurs jours toutes nos provisions se réduisaient à quelques miettes de biscuit de mer tout moisi. J'avais dessein de pousser plus loin cette journée là, mais ils me firent tant d'instances, que je fus obligé de dresser ma tente parmi eux. Je fus occupé, durant toute la nuit, à les confesser et à les instruire; ce ne fut qu'à point du jour, que j'interrompis ce pieux exercice pour recommencer ma pérégrination. C'était un samedi, je voulais me rendre au fort pour le dimanche, où je savais qu'un grand nombre d'Indiens m'attendaient, et nous avions plus de 20 lieues à faire, sur un lac dangereux. A peine fûmes-nous embarqués, que nous vîmes les Sauvages lever leur camp pour nous suivre. Il y avait parmi eux un métis Canadien dangereusement malade. Quoique je l'eusse administré, il pria instamment son épouse et son fils de le conduire au fort, afin de mourir, disait-il, sous les yeux du prêtre. Comme nous étions une bonne troupe de navigateurs notre canot semblait voler sur le lac et nous atteignîmes le fort ce soir-là même. Pour ces pauvres Indiens, ils furent obligés de nager toute la nuit, luttant péniblement avec un vent contraire. Quelques efforts qu'ils fissent, ils ne purent me rejoindre que le lendemain vers les onze heures, au moment où, désespérant de les revoir, j'allais commencer l'adorable sacrifice. Le malade dont j'ai parlé se fit aussitôt apporter à la chapelle où je lui donnai le St. Viatique. Peu d'heures après, il n'était plus. Mais par une coïncidence singulière, j'eus la bien douce consolation d'administrer ce jour-là même le baptême à sa vieille mère, qui jusque-là n'avait pas voulu entendre parler de religion. Depuis plusieurs années nous avions fait auprès d'elle bien des démarches infructueuses; jamais nous n'avions pu l'amener à faire le signe de la croix. Il était réservé à Marie Immaculée d'opérer ce prodige de la grâce. Oh! que cette auguste mère a de puissances sur les cœurs! Le père Clément qui avait fait la mission à ce poste six semaines auparavant, lui avait mis au cou, non sans quelques difficultés, une médaille bénite de l'Immaculée Conception. Quelle ne fut pas ma joie, en arrivant en ce lieu, d'apprendre de la bouche de madame Fras, que cette vieille infidèle, témoignait depuis quelque temps un ardent désir du baptême! Je volai aussitôt auprès d'elle, et ma présence parut lui causer autant de joie qu'elle lui causait autrefois de répugnance. La vie vaine souvent sa médaille avec affection. Elle me dit, que depuis qu'elle la portait, elle ressentait un grand désir d'être baptisée et qu'elle avait eu peur de mourir avant mon arrivée. Je l'instruisis du mieux qu'il me fut possible. Les bonnes dispositions que je trouvais en elle, ses 80 ans et l'hydriopisie dont elle était atteinte, ne me permettaient pas de lui différer le baptême; je le lui administrai, quelques instants après que son fils eut rendu l'âme.

Voilà, Mgr. et mon père, les principaux traits que j'ai pu recueillir dans le cours de ma dernière mission, parmi les Sauvages. Je les ai exposés simplement tels que j'ai été à même de les voir, de les sentir et de les apprécier. Oh! comme j'aurais souhaité qu'une plume plus habile que la mienne eût tracé le tableau des lieux que je viens de parcourir, de l'état des peuples que j'ai visités, des scènes tantôt touchantes, tantôt horribles, dont j'ai été témoin, ou qui m'ont été rapportées sur les lieux mêmes où elles s'étaient passées; en un mot des diverses émotions que l'âme éprouve dans de pareilles circonstances! Le sentiment de mon insuffisance m'a empêché certainement de garder le silence, si deux motifs impérieux ne m'avaient pour ainsi dire contraint à tracer ces lignes. D'abord le désir et le devoir d'obéir à Votre Grandeur, en lui donnant, autant qu'il m'est possible, les détails qu'elle attend de moi, sur cette grande et infortunée portion de ses ouailles. Ensuite, le désir de faire connaître aux membres de la Propagation de la Foi, les besoins immenses de ces tristes missions, et le bien qui résulte chaque jour de leurs légers sacrifices. Je me suis appliqué à relater tous les faits que j'ai vu propres à les intéresser sous le rapport religieux, laissant à d'autres les observations scientifiques. Ministre du Dieu du Calvaire, je n'ai pas jugé savoir autre chose que Jésus et Jésus crucifié. Enfant adoptif du Canada, chaque Canadien est devenu mon frère d'une manière plus intime, et au milieu des glaces du nord, mon cœur leur est d'autant plus attaché, que c'est leur obole qui m'y conduit, m'y soutient, et que c'est par leur prières pures et ferventes, qu'à notre faible voix, les peuples les plus féroces deviennent doux comme des agneaux, ouvrent les yeux à la lumière, et bénoissent les cœurs généreux, qui leur envoient du secours.

Et vous, Monseigneur et mon père, daignez bénir celui qui sera toujours si heureux de se dire,
De Votre Grandeur,
Le très-respectueux et obéissant fils,
en Jésus et Marie Immaculée,
J. N. LAVERLOCHÈRE, O. M. I.

ANGLETERRE.—Le retour de Mgr. Mac-Hale, archevêque de Tuam, dans son diocèse, après un long séjour à Rome, a été signalé par un redoublement d'activité de la part de ce prélat pour paralyser les efforts du gouvernement anglais dans l'affaire des collèges irlandais. Nos lecteurs se rappellent que M. Mac-Hale a été pour beaucoup dans la condamnation qu'en a faite le Saint-Siège. Mais comme le cabinet persiste dans son projet, l'archevêque fait de grands efforts pour obtenir une assemblée immédiate des évêques catholiques, afin qu'ils puissent se concerter sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. La réunion aurait lieu, assure-t-on, dans quelques semaines. Nous ne pouvons qu'approuver de ce zèle bien entendu: il faut être prêt à tout événement. Le gouvernement compte ouvrir les collèges au mois d'octobre prochain, et déjà il est assailli de demandes de la part de gens qui veulent y occuper une position officielle.

ROME ET PIE IX.

(Suite et fin.)

Mgr. Roberto-Roberti adressa au cardinal Castracane un mémoire où étaient posées diverses questions que l'on peut résumer ainsi: "Notre état constitutionnel se composant de trois pouvoirs supérieurs, Conseil des Députés, Haut-Conseil et Monarque, il importe de savoir si la commission est subrogée comme tenant la place du monarque (dans la limite du mandat, bien entendu), et si sa fonction, comme cela paraît indubitable sera de représenter ce troisième pouvoir seulement, c'est-à-dire le souverain constitutionnel. 2° Dans l'hypothèse que la commission remplisse, comme je viens de le dire, les fonctions d'une régence constitutionnelle, on demande si elle doit confirmer, en tout ou en partie, le ministère actuel, et dans le cas où elle devrait le changer, ommment elle doit se conduire pour le choix des nouveaux ministres. Il faut observer que la plupart des ministres actuels ne doivent pas être considérés seulement comme de simples capacités individuelles destinées à former un tout homogène par leur union à d'autres capacités, mais encore et surtout comme des forces propres à faire maître des mouvements ou du moins des opinions populaires qui pourraient entraver ou paralyser les résolutions de la commission; 3° Les Chambres ne pouvant être closes que par l'intermédiaire des ministres, si ceux-ci ne consentent pas à la prorogation et refusent de l'exécuter, ou si, craignant les conséquences d'un tel acte, ils donnent leur démission, comment devra se conduire la commission pendant tout le temps qui s'écoulera avant que soit formé le nouveau ministère, qu'il sera très-difficile de compléter, cela n'est que trop évident; 4° Sa Sainteté ayant déclaré nuls et de nulle valeur tous les actes qui ont été la suite des violences du 16 novembre, et un grand nombre de ces actes qui se rapportent à l'administration ne pouvant demeurer en suspens à cause de leur connexion avec d'autres actes qui doivent les suivre, ou à cause d'autres raisons qu'il est inutile de détailler, la commission a-t-elle pleins pouvoirs pour les valider, et si elle n'a pas ces pleins pouvoirs, quelles sont les limites dans lesquelles elle doit se renfermer? Par exemple, doit-elle approuver ou désapprouver le décret des Chambres ordonnant l'émission de Bons pour la somme de 600,000 écus hypothéqués sur les biens caméraux, mesure que le ministre des finances proclame d'une nécessité absolue? 5° Il est raisonnable de prévoir que, de même que cela est arrivé à Sa Sainteté, les ordres de la commission ne seront pas exécutés au qu'il les seront dans un mauvais esprit, si de telles exécutions ou transgressions arrivent lieu, si par leur nombre ou leur nature, elles deviennent scandaleuses au point d'ôter à la Commission toute autorité et au détriment évident du souverain pouvoir qu'elle représente, que devra-t-elle faire? 6° La commission devant nécessairement avoir des employés subalternes pour la transmission des ordres, les procès-verbaux, résolutions, rapports et dépêches à Sa Sainteté, registres de correspondance, etc., pourra-t-elle prendre de nouveaux employés si ceux qui sont attachés aux divers départements ministériels ne veulent pas ou ne peuvent pas remplir leurs fonctions auprès d'elle? Pourra-t-elle user du Quirinal et de ceux qui étaient au service de Sa Sainteté? S'il faut prendre de nouveaux employés, les payer, faire d'autres dépenses indispensables, et si les ministres responsables refusent leurs signatures, quelle conduite devra-t-elle tenir?"—Le Cardinal Castracane, en transmettant le mémoire de Mgr. Roberti à Sa Sainteté, insistait pour que l'on voulût bien s'empreser d'y répondre. Bien que Sa Sainteté l'eût chargé de proroger les deux Conseils, le Cardinal, dans la vue du bien, et afin de rendre l'exécution de cet ordre moins difficile pour la commission de gouvernement, crut qu'il serait convenable de faire pour cette prorogation une ordonnance spéciale que S. E. le Cardinal Antonelli ou sa qualité de Cardinal pro-secrétaire d'Etat, envoya incluse dans la dépêche qui suit:

"Gaëte, 7 décembre 1848.

"Le Cardinal soussigné, pro-secrétaire d'Etat, envoie au Cardinal Castracane, président de la commission temporaire du gouvernement instituée par Sa Sainteté, le 27 novembre dernier, l'acte souverain par lequel Sa Sainteté proroge la session actuelle du Haut-Conseil et du Conseil des Députés, se réservant de déterminer plus tard le jour de leur nouvelle convocation.

"Je suis, etc. G. GARD ANTONELLI."

Voici l'ordonnance: "Ayant égard à la gravité des circonstances présentes, et vu l'art. xiv du Statut fondamental, Nous prorogons la session actuelle du Haut-Conseil et du Conseil des Députés, Nous réservant de terminer plus tard le jour de leur nouvelle convocation, et Nous ordonnons au Cardinal Castracane, président de la commission de gouvernement par nous instituée, le 27 novembre dernier, de faire connaître aux deux Conseils cette décision souveraine.

Plus PP. IX.

"Datini Cajeta, die 7 decembris 1848.

Cet acte du Souverain Pontife, soit qu'il ait été intercepté, soit que le Cardinal Castracane ait été dans l'impossibilité d'en faire usage, n'a reçu aucune publicité. C'est pour cela que je vous en envoie le texte. Il importe que l'on sache que les Chambres de Rome délibèrent et agissent, quoique aux termes de la constitution elles n'aient pas même le droit de se réunir.—Quant aux questions posées dans le mémoire de Mgr. Roberti, on répondit en substance, par dépêche du 7 décembre, contre-signée du Cardinal Antonelli:

"1° Sur les §§ 1, et 4.—La commission de gouvernement, outre la direction temporaire des affaires publiques,

réunit tous les pouvoirs ministériels pour traiter les mêmes affaires selon les lois en vigueur. Sa Sainteté dispose en outre que toutes les résolutions concernant la marche ordinaire des affaires qui exigeraient régulièrement la sanction souveraine seront valides, sans qu'il soit besoin de cette sanction, tout le temps que la commission durera. Dans les affaires extraordinaires, sauf le cas d'urgence, la commission devra en référer au Saint-Père.

2° Sur les §§ 2 et 6.—La commission de gouvernement est autorisée à choisir, pour l'aider, des personnes de confiance, et à les répartir entre les divers ministères ou départements, à la condition cependant d'exclure toujours tous ceux qui faisaient partie du ministère imposé à Sa Sainteté le 18 novembre dernier.—3° Sur les §§ 3 et 4.—Le ministère des affaires étrangères n'est pas attribué à la commission de gouvernement. Il reste confié au Cardinal Castracane, président de la commission; le pouvoir de délivrer des passeports pour l'étranger.—4° Sur le § 3.—Sa Sainteté, par une ordonnance spéciale, a déjà prorogé les Chambres: quant au reste, voyez ce qui est dit sous le numéro 11.—5° Sur le § 4.—La commission de gouvernement, attendu les besoins du trésor et la nécessité des circonstances, a pourvu de Sa Sainteté pour autoriser l'émission de 600,000 écus de bons, en les hypothéquant sur les biens caméraux. 6° Sur le § 5.—La commission a le droit de faire tous les actes relatifs à l'exercice de l'autorité que Sa Sainteté lui a confiée temporairement, d'employer tous les moyens propres à sauvegarder la Souveraineté du Saint-Père, et à maintenir l'ordre public. Dans le cas où il serait mis obstacle à l'exercice de son pouvoir, elle pourra, si elle le juge opportun, se transporter dans quelque autre ville de l'Etat pontifical, où soient respectées l'autorité du Saint-Père et les lois de l'Etat.—7° Sur le § 6.—La commission pourra se servir des appartements destinés à l'habitation du Cardinal secrétaire d'Etat et de ceux qui son consacrés au ministère de l'intérieur dans le Quirinal. La commission a le pouvoir de faire toutes les dépenses qu'elle jugera nécessaires pour remplir la charge qui lui a été confiée par Sa Sainteté.

Cependant le Saint-Père avait reçu du ministère le 16 novembre une nouvelle lettre par laquelle, admettant la certitude morale de l'existence de la tyrannisation du 27 novembre, il donnait sa démission. Voici cette lettre:

"BIENHEUREUX PÈRE,

"La certitude où nous étions jusqu'à présent d'exercer les fonctions de ministres de Votre Sainteté, sous son bon plaisir, certitude que nous donnâmes et la nomination que nous avons reçue de S. E. le Cardinal Soglia et la lettre laissée depuis par Votre Béatitude, au moment de son départ de Rome, à M. le marquis Sacchetti, ont causé que nous nous sommes employés de toute manière, autant qu'il était en nous, à maintenir l'ordre. Mais aussitôt que nous avons eu pris connaissance de l'acte de Votre Sainteté en date de Gaëte, le 27 novembre, qui annule tout ce qui a été fait depuis le 16 du mois passé, nous croyons qu'il n'est plus convenable, ni pour notre dignité, ni pour le but élevé que doit se proposer tout homme de bien, de demeurer dans la même situation. C'est pourquoi, bien que l'acte en question ne nous ait pas été communiqué par les voies officielles, bien qu'il n'ait pas été publié régulièrement, toutefois, ayant la certitude morale que cet acte est émané de Votre Sainteté, nous nous faisons un devoir de satisfaire nos desirs, en remettant entre ses mains ce pouvoir qu'Elle nous avait confié par un acte régulier.—Ce faisant, inclinés pour baisser le pied sacré, nous prions Votre Sainteté d'agréer notre bonne disposition de cœur envers Sa personne sacrée, et la protestation que nous Lui adressons de notre dévouement avec lequel, remplis d'amour et de respect, nous faisons profession d'être de Votre Béatitude, très-Saint-Père, les serviteurs et fils.

"Rome, le 3 décembre 1848.

B.-E. MUZZARELLI, président.
TEREZIO MAMIANI, GIUSEPPE GALETTI, P. STERBINI,
PA DI CANPELLO, G.-R. SERENI.

On ne voulut faire à cette lettre aucune réponse: il ne fallait pas donner lieu de croire que le Saint-Père, en acceptant une pareille démission, reconnaissait comme ayant été légitime un ministère imposé par la violence. S. E. le Cardinal Castracane et Mgr. Roberti mandèrent, de leur côté, que la nouvelle répandue dans le public d'une proclamation émanée de Sa Sainteté avait excité une fermentation générale et que le parti révolutionnaire n'était répétant partout: "Le Pape se trouve prisonnier à Gaëte, sous les griffes de la diplomatie. Ils ajoutaient que, selon l'opinion commune, on comptait en ce moment à Rome cinq mille étrangers au moins, tous gens de désordre, et qui avaient plus d'une fois déjà cherché à faire proclamer la République. Ils annonçaient l'arrivée de Garibaldi et de sa bande, de Mazzini et de ses adeptes. C'est pourquoi ils jugèrent nécessaires de laisser à son poste le ministère le 16 novembre, avec lequel ils étaient entrés en négociations. Dans la matinée du 6 décembre, S. E. le Cardinal Antonelli reçut trois lettres des députations envoyées par le conseil municipal de Rome, par le Haut-Conseil et par le Conseil des Députés. La lettre de la députation du Haut-Conseil contenait, en outre, une Adresse de cette Assemblée à Sa Sainteté. Les trois députations se plaignaient d'avoir été retenue à la frontière du royaume de Naples, et elles demandaient à être présentées au Saint-Père. Mais, pour des raisons qu'il est facile de comprendre, Sa Sainteté ne crut pas devoir les admettre, et S. E. le Cardinal Antonelli dut leur répondre en ces termes:

"Gaëte, 6 décembre.

"Dans le motu proprio du Saint-Père, daté de Gaëte le 27 novembre, Sa Sainteté fait connaître à tous les causes principales qui l'ont porté à s'éloigner momentanément de Rome. Son cœur souffre de ne pouvoir pas, pour les mêmes raisons, recevoir ceux de ses sujets qui ont reçu la mission spéciale de l'évangéiser à Rome, dans sa capitale. Le Saint-Père demande de tout son cœur au Très-Haut, dans ses prières, de hâter le moment de ses miséricordes et sur Rome et sur tout l'Etat. Le cardinal soussigné, en exprimant à Votre Excellence, par ordre exprès du Saint-Père, le contenu

ci-dessus, vous assure de ses sentiments d'estime et de considération. G. CAND. ANTONELLI.

GENES.—Gènes semble aspirer à jouer le rôle de Livourne. Le 10, on célébrait dans cette ville la commémoration de l'expulsion des Autrichiens, en 1741. Une partie de la population a parcouru les rues aux cris de Vive l'indépendance italienne! Vive la constituante! Guerre à l'Autriche! Secours aux Lombards, à bas les ministres rétrogrades! Nous voulons un ministère démocratique! On a fait une collecte pour Venise, qui a produit 1,400 fr.

INTERVENTION ARMÉE.—Une lettre de Palerme, portant la date du 7 décembre, annonce, que vingt-cinq mille Autrichiens ont franchi le Pô sur un pont volant et sont entrés dans les légations. Cette armée marche sur Bologne.

A Madrid, une crise ministérielle a eu lieu le 13. Les ministres ont offert leur démission; mais elle a été refusée, grâce à l'influence de la reine-mère, et Narvaez a repris le pouvoir qu'il voulait abandonner. Sa réintégration a été suivie de l'exil de deux personnes: le marquis de Cumbres Altos et le colonel Vassallo qui faisaient partie de la maison de la reine et qui profitaient de leur pouvoir pour intriguer contre le ministère.

PRUSSE.—On lit dans le journal radical Volkshalle: "On dirait que le gouvernement prussien doute du maintien de la paix européenne. On arme complètement les forts de notre ville et les magasins reçoivent des vivres pour six mois. On a monté des canons sur les vieux bastions du Rhin, ce qui ne s'était encore jamais fait, ainsi que sur le nouveau bâtiment de la D. uane, qui est à l'épreuve de la bombe, pour qu'il serve de forteresse en cas de guerre. La plus grande activité règne dans les arsenaux de Dantz. On est sur le point d'achever un grand nombre de nouveaux obus, et il est arrivé beaucoup de canons des fondries royales."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 26 JANVIER 1849.

Un accident en mettant en pages nous a empêchés d'expédier ce soir le journal à la campagne.

LE DISCOURS DU TRONE.

Après que M. Papineau se fut trouvé dans une minorité de cinquante voix sur son amendement, M. Dumas fit le discours que nous avons publié mardi, et proposa une série de résolutions qui sont un écho du discours du Trône, publié dans notre feuille de vendredi dernier. M. Wetenhall seconda la motion de M. Dumas, et considéra un à un les différents paragraphes de la réponse proposée au discours du gouverneur-général. Après quoi, le colonel Prince se leva et essaya de faire des jeux d'esprit et de dire quelques bons mots. Car il a beaucoup ri, a-t-il dit, d'entendre le gouverneur-général lire le discours du trône en langue française; ça été pour plaire aux Canadiens-Français. Mais ce n'est pas tout. L'hon. membre s'étendit à quelque chose de plus drôle encore pour les prochaines sessions. Le gouverneur-général, selon lui, ne se contentera pas alors de lire son discours en anglais et en français. Non; tous les Canadiens ne sont pas Anglais ou Français; il y en a par exemple qui sont Ecossais, Irlandais, Allemands, Harons, Iroquois, etc. Selon l'honorable membre, S. E., pour être consistante devra s'adresser à ces différentes parties de la population dans leur langue natale; c'est un résultat inévitable de l'innovation introduite cette année. Le gallant colonel ajouta qu'à son avis, la tranquillité ne règne pas dans le pays (chacun son goût). Il accense ensuite le gouvernement d'avoir congédié des officiers publics, et cela sans raison. Mais cela ne suffit pas à l'hon. membre; il lui faut faire une sortie contre l'hon. M. Taché, commissaire en chef du bureau des travaux publics, et contre l'honorable Malcolm Cameron, qu'il accuse de n'être pas des ingénieurs, et par conséquent incompetents pour leurs emplois. Nous sommes pourtant quelque peu porté à croire que si le ministère paraît soit voir la détermination d'user des emplois qu'il peut donner pour s'attirer des éloges, M. le colonel Prince ne parlerait pas comme il l'a fait en cette occasion. C'est encore là sans doute la raison qui fait dire à l'hon. membre qu'il ne donnera pas son appui au ministère, par rapport à la conduite du parti, actuellement au pouvoir, envers M. Vassiltart, lorsque ce parti formait l'opposition. Il finit par dire qu'il pense que les libéraux Canadiens seraient bien contents de faire du Canada une république (chacun manifeste ses intentions à sa façon). M. L. J. Papineau prend ensuite la parole, et parle en français pendant plus de deux heures et demie. Le lendemain mardi, l'honorable membre se remet à la tâche, et parle encore [mais en anglais] pendant deux heures et demie; et il le surle lendemain il consent à parler encore deux heures et un quart. Comme M. Papineau a entrepris ou de s'exténué ou d'exténué les rédacteurs de journaux, qu'il traite avec tant de mépris, lorsqu'il ne son pas présents et ne peuvent se servir des mêmes armes que lui) qu'il soit bien entendu que ce ne sont pas des armes-à-feu; comme un bon roi d'Angleterre, M. Papineau les a en horreur; il a raison), nous nous contenterons donc de dire que M. Papineau ne trouve dans le discours du gouverneur-général rien de louable mais beaucoup à bâmer. Selon lui, l'hon. M. Lafontaine et ses honorables collègues du ministère sont descendus au rôle du ci-devant conseil spécial de lord Sydenham! Que ne dit-il plutôt qu'il veut nous ramener à l'avantaguse époque de 1837 et 1838? Car qu'aurait-il dit? Qu'il y a dans l'Europe une surexcitation glorieuse et honorable! Qu'il regrette que cette surexcitation ne se soit pas étendue au Canada! Pauvre M. Papineau, est-ce que le passé ne vous a pas encore appris ce que produirait en Canada cette surexcitation que vous aimez tant? Est-ce que vous ne voyez pas ce qu'elle produit déjà en Europe? Mais non, tout cela entre dans vos plans; il vous faut de la pagitation, il vous faut du trouble; c'est, selon vous, le seul moyen de vous frayer le chemin d'un trône présidentiel ou dictatorial. N'anticipons pas cependant, et voyons ce qu'a dit M. Papineau; il le public se convaincra par là que M. Papineau a une bien haute opinion des tories. Il dit en effet qu'il préfère l'adresse du ministère tory l'an dernier à celle du ministère actuel dont l'adresse est, selon lui, pire que celle qu'il loue. M. Papineau permettra

bien à ses compatriotes de n'être pas de son opinion; sans doute que ce ne sera qu'après les avoir injuriés en Chambre, où ils ne peuvent élever la voix; toujours ce sera une petite consolation d'avoir de M. Papineau la permission de différer de sentiment avec lui. Quant à nous, nous ne l'empêcherons pas de faire, comme il l'a fait lundi soir, des excuses aux tories du Canada. M. Papineau dit qu'il s'aperçoit qu'ils sont bien meilleurs qu'il ne l'avait cru précédemment, mais que, pour les libéraux, il les trouve cent fois pires qu'il ne le pensait. Sans doute que M. Papineau a fait cette découverte sur les bords de la Seine, pendant qu'il se reposait de sa lutte à St. Denis, et que ses anciens amis politiques se remettaient à travailler et empêchaient le pays de se perdre sans retour! Mais non, le grand tort du ministère, dit M. Papineau, c'est d'être trop paisible. "L'Italie, ajoute-t-il, fait des efforts louables pour renverser les puissances despotiques; l'Allemagne et la France en font autant; et pourtant le ministère Canadien ne bouge pas; il ne sympathise pas avec tous ces révolutionnaires!" Quel grand dommage en effet que nos ministres ne donnent pas des louanges aux révolutionnaires de Paris, de Vienne, de Rome! Il est bien vrai que ces révolutionnaires ne sont qu'une populace affamée, composée en grande partie de gens sans aveu. Qu'importe, M. Papineau sympathise avec eux. Ils ont bouleversé l'Europe; c'est quelque chose qui réjouit le cœur du grand patriote Canadien! Ils ont ensanglanté pendant trois jours les rues de Paris et de Vienne; tant mieux, c'est le sang des aristocrates qui a coulé, c'est le sang des monarchistes et de tous les amis du bon ordre! Ils ont commis le meurtre à Rome, assiégé le Souverain-Pontife dans son palais, et l'ont forcé à sortir de ses états et à vivre sur la terre étrangère; M. Papineau trouve cela bien; c'est un monarchiste d'abaissé, c'est la populace qui triomphe, c'est le trouble qui commence, M. Papineau bondit de joie. Que les hommes paisibles, que les catholiques jugent par-là de l'homme qui se présente comme l'ami des peuples et le philanthrope éclairé.

"J'espère, a ajouté M. Papineau, que je n'aurai pas le chagrin de ne pas voir ma motion d'amendement secondée, et de me voir isolé." Puis il a commencé à dérouler quelques unes de ses doctrines. Il aime un gouvernement faible, afin sans doute de pouvoir le renverser à son gré et procurer au pays une glorieuse surexcitation! Il trouve des iniquités dans toutes les clauses de l'Acte d'Union. Il trouve injuste et ridicule d'exiger des membres du Parlement une qualification de £500 pour se faire élire. Il a raison; ces £500 sont une bien vilaine chose; pourquoi donc ne pas abolir une pareille condition? Est que vous ne voyez pas le revers de l'autre?" (comme disent les Parisiens) qui aimerait à s'asseoir au parlement? Est-ce que vous ne voyez pas une nuée de jeunes supports qui brûlent de pénétrer dans la Chambre d'Assemblée, et d'y placer dans le fauteuil de l'Orateur l'honorable L. J. Papineau? De grâce, soyez donc un peu complaisant! Mettez donc de côté ces £500 si malencontreux! Vous aurez en retour des efforts louables contre les pouvoirs despotiques, vous aurez une surexcitation glorieuse, vous aurez des législateurs selon le cœur de M. Papineau! Est-ce que ce ne sont pas là des avantages immenses..... pour..... le grand homme? Cédiez donc; rendez-vous à ses desirs, et puis laissez-le..... agir?—non, il n'agit pas, mais..... laissez-le..... parler! Car souvenez-vous qu'il l'a dit lundi soir; il ramènera toujours et partout..... ce qu'il a dit et pensé autrefois! Il y ajoutera, comme il l'a fait dans la même séance, l'éloge de sa vie passée. Au moins, écoutez une voix qui part du cœur; M. Papineau vous prie, vous supplie de secondar sa motion; il vous demande d'avoir pour lui cette complaisance; ce n'est qu'un petit (?) amendement au second paragraphe de l'adresse qu'il propose!

Mais voici bien autre chose; notre navigation intérieure ne vaut rien, il faut en désespérer; il faut briser nos canaux, il faut y mettre la mine! Nous vous entendons dire que vous n'en ferez rien. Mais pourtant c'est M. Papineau qui vous le dit! Est-ce que vous refusez de vous rendre à une invitation pareille, invitation philanthropique, patriotique et qui part du cœur? Non, non; faites comme M. Papineau; désespérez, et faites-vous saupur-et-mineur, en mettant la mine à nos canaux.

L'hon. membre ajoute qu'il proposera un autre amendement; ce sera au 6e paragraphe de l'adresse. Et en attendant qu'il accuse le ministère d'arbitraire (M. Papineau aime si peu ce qui sent la dictature). Les ministres, selon lui, ne veulent pas sortir de la routine du moyen-âge! Et là dessus, l'hon. membre nous parle de M. L. J. H. E. les juges Day et Smith, dont il fait l'éloge. Nous ne savons si M. Papineau a voulu insinuer que ces deux honorables Messieurs appartiennent au moyen-âge; ce que nous savons, c'est que leur éloge n'aurait pas fort convenu à sa bouche avant 1837! Ajoutons qu'ici M. Papineau répète qu'il chérit, plus les tories que les libéraux, et s'attaque à la presse libérale, après avoir fait l'éloge des deux papiers indépendants! Pauvre *Journal des Canadas*! te voilà donc délaissée! Le grand homme a honte de parler de toi; mais console-toi; il te chérit encore du fond de son cœur, où tu us une large part. Ne te sépare donc pas de lui; continue à lui donner la main; défend sa cause, car il défend la cause des tories! Garde-toi bien avec tes deux confrères de s'élever contre le courage de ce ton corhyphé, lorsqu'il s'attaque à des hommes qui ne peuvent se défendre; ça vient de la part de M. Papineau; ça doit être juste! D'ailleurs, que nos lecteurs soient assurés qu'il en sera ainsi; M. Papineau a en effet pris la défense de l'hon. D. B. Viger. Ainsi, voilà la parti de ce dernier monsieur reconstruit; M. M. Papineau, D. B. Viger et Christie vont marcher ensemble; c'est une noble association; c'est presque une nouvelle société mercantile!

Maintenant M. Papineau va montrer comment il entend la liberté. "Il ne censure pas, dit-il, un homme d'être irréligieux, il ne le louange pas d'être religieux." Nos lecteurs vont sans doute nous demander comment il se fait que M. Papineau ait de pareils principes; nous allons leur répondre. Il existait, vers la fin du siècle dernier, dans un certain pays appelé "la belle France" quelques nobles citoyens, qui aimaient une glorieuse surexcitation; c'étaient les honorables Messieurs Robespierre, Marat, Couthon, Collot d'Herbois, etc., etc. Eh bien! ces honorables-là n'étaient pas, à ce que l'on dit, des hommes très-religieux; mais en revanche c'étaient des hommes à grands coups, des hommes qui aimèrent les peuples; et qui haïssaient les pouvoirs despotiques. Comment voulez-vous que M. Papineau con-

damne ces hommes là d'avoir renversé les autels et massacré les prêtres et les religieux? Ce serait trop exiger; c'étaient des hommes amis de la glorieuse surexcitation de M. Papineau! De là son principe, "qu'il ne censure pas un homme irréligieux, et ne louange pas l'homme religieux." Vous voyez bien, lecteurs, que tout cela est dans l'ordre; c'est notre bien que M. Papineau a en vue; ne faites donc pas attention à ce qui peut vous blesser dans ce principe-là. Mais voici bien un autre embarras: M. Papineau attaque en pleine Chambre le clergé et l'évêché de Montréal en particulier, à cause des articles des *Mélanges Religieux*, à qui il veut bien permettre de parler politique, mais dont il veut écraser le Rédacteur par un mot foudroyant [le mince éditeur]. Ce n'est rien que cela, lecteurs. Est-ce que vous allez vous occuper du clergé et de vos évêques? Non; laissez-les donc là. N'avez-vous pas l'exemple de la France [de 1792], où M. Papineau a été s'éclairer, d'autres diraient se reposer? Quo sont en effet vos évêques, que sont vos prêtres, lorsque vous pensez à M. Papineau qui veut abolir les pouvoirs despotiques, et vous gratifier d'une glorieuse surexcitation? Que sont les *Mélanges Religieux*, en vue du grand homme? Ce n'est rien que cela; répudiez-les donc tous; c'est M. Papineau qui vous le dit. N'allez pas éconter le Rédacteur des *Mélanges Religieux*, qui vous dit que M. Papineau n'attaque ainsi l'évêché de Montréal, que parce que c'est une institution qui l'a entravé et l'entrave encore dans ses justes dessein, et ne veut pas le trouble et le bouleversement. N'écoutez pas ce mince rédacteur, qui vous dit que M. Papineau ne l'attaquerait pas, comme il l'a fait, s'il le croyait aussi mince qu'il le dit, et s'il ne le trouvait un obstacle à ses espérances, et à la réalisation de ses idées. Non; séparez-vous de l'évêché, méprisez le rédacteur des *Mélanges Religieux*, cessez d'encourager ce journal incommode, et régaliez vous sous la protection du grand surexcitateur: il vous promet mers et monde; ne vous occupez pas s'il ne doit vous donner qu'un discours de trois heures! N'allez pas vous souvenez qu'en 1837, M. Papineau cria à qui voulait l'entendre, que les paroisses devaient, pour se procurer des munitions, etc., prendre les caisses des Fabriques; que c'était le bien du peuple! N'allez pas lire dans les *Mélanges Religieux* que M. Papineau dit que tous les gouverneurs sont aussi bons les uns que les autres, et trouve mauvais que l'on ait fait chanter des messes, au temps de Sir Charles Bagot. Ce sont là de petites choses, auxquelles on ne doit pas faire attention, en vue d'une glorieuse surexcitation!

M. Papineau dit qu'il se défend des attaques de la presse; et pourtant il ajoute "qu'il y est demeuré indifférent!" Il paraît que l'hon. Monsieur n'a pas fait attention qu'il a parlé de la presse, et s'est élevé contre elle pendant plus d'une demi-heure; néanmoins, il est demeuré indifférent à ses attaques! Ça se concilie difficilement; cette difficulté ne pourrait sans doute pas être attribuée à quelque glorieuse surexcitation! Il ne faut pas non plus attribuer à la même cause la partie de son discours, où M. Papineau donne à entendre que, si les résolutions proposées passent, elles amèneront le choléra dans le pays! Il est vrai que c'était après avoir parlé pendant plus de deux heures et demi que cette idée se faisait jour! Ce n'est pas une raison de croire que nous ayons trouvé la cause de ces prévisions sinistres; non, M. Papineau seul peut l'annoncer au pays, de même que seul il peut lui expliquer comment il se fait qu'il prédit au ministère actuel, que celui-ci n'a plus que trois ans de pouvoir; et que, malgré cela, le Canada va avoir le sort de l'Irlande.—De grâce, lecteurs, ne vous chagriez pas trop. Le Pays n'est pas sans ressource; M. Papineau nous avertit qu'il est-là, et voyez la conséquence! Est-ce que par hasard vous ne trouveriez pas en lui un surveu pour le pays?

Nous continuerons dans notre prochaine feuille à rendre compte à nos lecteurs de ces débats qui ont duré trois jours, grâce aux sept-heures et demi que M. Papineau a bien daigné employer pour lui seul.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, MARDI 23.—Vingt-sept Pétitions sont présentées et mises sur la table.—La Pétition des habitants de St. Etienne et autres Paroisses, concernant un cours d'eau pour assécher les terres inondées par la Rivière du Chêne, est renvoyée à un Comité.—Rapport sur l'absence de M. Chauveau et Stevenson in Comité d'Élection de Cornwall, et ordre à eux donné d'être présents demain à leurs places.—Sur motion de M. J. S. MacDonnell, (de Glengarry) il est résolu que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur et qu'il en fasse faire l'impression, et que les personnes seule qu'il aura nommées aient droit de les imprimer.—L'hon. M. Badgley introduit un Bill pour abriter l'emprisonnement pour dettes et punir les débiteurs frauduleux; seconde lecture, le 31 du courant.—Et aussi, un Bill pour empêcher, que les personnes qui résident dans le Haut-Canada soient arrêtées pour dettes dans le Bas-Canada; seconde lecture le 31 du courant.—M. Fortier introduit un Bill pour faciliter l'établissement des terres incultes dans les townships du Bas-Canada et pour d'autres fins y mentionnées; seconde lecture le 12 Février prochain.—Sur motion de M. Christie, il est voté une Adresse demandant copie des témoignages par écrit, des Exhibits et Papiers en vertu desquels a été donné l'ordre de Son Excellence en Conseil, en date du 21 Novembre dernier, relativement à la Compagnie des Pêcheries et des Mines de Charbon de Gaspé, donnant effet à l'Acte 7 Vic. chap. 45, et les Actes supplémentaires.—Sur motion de M. Notman, les entrées dans les Journaux de la dernière Session relativement à l'Élection contestée de Waterloo, sont lues.—L'hon. M. Cameron, de Kent, introduit un Bill pour autoriser l'établissement de Compagnies incorporées pour la construction des Chemins et Ponts dans le Haut-Canada; seconde lecture, Mardi prochain.—L'hon. M. Boulton introduit un Bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le Haut-Canada, qui régulent la construction des Glacis pour les chaussées de Moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction; seconde lecture, Jeudi prochain.—Et aussi un Bill pour limiter le nombre des Fonctionnaires Exécutifs, et fixer les salaires qui seront accordés à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se rapportent aux nominations aux emplois; seconde lecture, de ce jour en six semaines.—Sur motion de M. McFarland, les entrées aux Journaux antérieurs relativement au choix d'un nouveau site comme chef-lieu de District du District de Niagara, sont lues.—Sur motion, un Comité Spécial est nommé pour s'enquérir et faire rapport sur

les mesures législatives, et il y en a qui peuvent être adoptées pour réprimer les mauvais effets de l'Intempérance.—Sur motion, il est voté des Adresses demandant un état détaillé des honoraires que reçoivent les Shérifs du District de Montréal, en vertu de leurs charges, faisant une distinction entre les diverses sources de leurs revenus et spécifiant le montant des deniers publiés entre leurs mains et les profits sous forme d'intérêt ou autrement qu'ils en retirent, pour les cinq dernières années.—Et un état semblable des honoraires reçus en vertu de leur charge par l'Huissier-Audencier et son assistant, dans la Cour du Banc de la Reine pour le dit District, pendant les cinq dernières années.—Sur motion, la Chambre résolut de prendre en considération un Comité Général, d'ici en quinze jours, la convenance d'amender cette partie de l'Ordonnance 25 Geo. III, qui notifie les Shérifs du Bas-Canada à recevoir 25 pour cent sur les deniers publiés entre leurs mains.—Ajourné à minuit et quart.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, MERCREDI 24.—Cinquante Pétitions sont présentées et mises sur la table. Il est ensuite reçu des Pétitions:—De G. O. Stuart, Ecuyer et autres, de la Cité de Québec, et des Comités de Québec et de Port Neuf, demandant que certains chemins dans la Paroisse Ste. Foye soient placés sous le contrôle de la Commission des Chemins à Barrières de Québec, et que la dite Commission soit autorisée à prélever des fonds en la manière ordinaire pour compléter et tenir les dits Chemins en bon ordre;—De la Corporation du Collège de Nicolet, demandant du Paide pour le dit Collège;—De F. X. Fournier et autres, de la Paroisse de St. Jean Port-Joli, demandant la révoation, ou l'amendement de l'Acte d'Éducation pour le Bas-Canada;—De Madame Julie Angélique Bédard, de la Ville des Trois-Rivières, venue de feu Louis Charles Cressé, Ecuyer, demandant à être indemnisée pour le terrain pris dans l'Isle St. Christophe, pour les Travaux Publics; et De Robert Barrie et autres, de la Division Ouest de Hinchinbrook et Godmanchester, demandant des amendemens aux Actes des Municipalités, d'Éducation, des Chemins et de Judicature; et demandant une allocation pour la construction d'un chemin dans la Rivière à la Truite jusqu'au Village Anicet; De Fisher Ames et autres, du Comité de Beauharnois, demandant que l'Acte des Ecoles Élémentaires dans le Bas-Canada soit amendé ou révoqué; De M. A. Primeau et A. J. Troitier, du Comité de Beauharnois, demandant à construire un Pont de Péage sur la Rivière Chateauguay, dans la Paroisse Saint-Martin, et à faire un chemin qui y conduise; De James Warburton et autres, du Comité des Ontariois, demandant que le dit Comité soit érigé en District séparé pour les fins Judiciaires; Du Conseil Municipal de Rimouski, demandant l'établissement de Cours de Justice et la construction d'une Prison, à la Rivière du Loup; De Joseph Smolenki, de Montréal, demandant à la Chambre de patroniser ses Calorifères pour lesquels il a obtenu des lettres patentes, en ordonnant que les Bâtieses du Parlement soient chauffées avec ces Calorifères; De Alexandre M. Delisle et B. H. LeMoine, de la Cité de Montréal, Ecuyers, et de Jean Bte. Debin, Junior, de la Paroisse de Ste. Rose, dans le District de Montréal, demandant à construire un Pont de Péage sur la Rivière Jésus, et améliorer un certain chemin dans la dite Ile Jésus, dans la dite Paroisse; De J. A. C. Marchand et autres, des Comités de Chambly, Rouville et Huntingdon, demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres possédées en fief ou en censive; De L'Evêque de Toronto et autres, demandant une allocation pour venir en aide au Fonds du Dispensaire Général de Toronto; De M. McFarlane et autres, du Fief Marie-Anne, District des Trois-Rivières, demandant que le Seigneur soit forcé de leur donner des titres pour leurs terres.—Sur motion de M. Richards, il est résolu, que la Pétition contre le retour du membre siégeant pour le Comité de Glengarry n'est plus devant la Chambre, vu que les Pétitionnaires n'ont pas fourni les cautionnements exigés par la loi.—L'hon. M. LaTerrière présente un Bill pour obliger les Apprentis Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le chenal du nord du Fieuve St. Laurent, en bas de l'Île d'Orléans, et pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à placer des bornes pour indiquer les battures dans le dit chenal et pour faciliter la traversée du Sud au Nord, depuis l'Île aux Renoux jusqu'au Cap Tourmente; seconde lecture, Mardi prochain.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'Amendement proposé par l'hon. M. Papineau à la motion faite sur une Adresse en réponse à la Harangue de Son Excellence; la question étant mise sur la motion d'Amendement, la Chambre s'est divisée:

Pour.—MM. Christie, LaTerrière, Papineau, Prince.—4. Contre.—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beauharnois, Bell, Blake, Boulton (Norfolk), Boullillier, Brooks, Burritt, Cameron (Kent), Cartier, Cauchon, Crisler, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson LaFontaine, Laurin, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Maloch, Marquis, McCConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott (Deux Montagnes), Seymour, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall.—63.

L'hon. M. Papineau propose encore un Amendement, et la question étant mise aux voix, la Chambre s'est divisée:

Pour.—MM. Boulton (Norfolk), Christie, Laurin, Papineau.—4.

Contre.—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beauharnois, Bell, Blake, Boulton, Boullillier, Brooks, Cameron (Kent), Cartier, Cauchon, Cayley Crisler, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McCConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux Montagnes), Seymour, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall, Wilson.—61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée:

Pour.—MM. Armstrong, Baldwin, Beauharnois, Bell, Blake, Boulton (Norfolk), Boullillier, Cameron (Kent), Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Macdonald (Glengarry), Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Solt,

(Deux Montagnes), Smith (Durham), Smith (Wentworth), Piché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall. — 48. Contre. — MM. Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayser, Gully, Macdonald (Kingston), MacNab, McConnell, McLean, Papineau, Pince, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Stevenson, Wilson. — 18.

Ainsi elle a été adoptée. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Hier soir. — On remarque l'arrivée de M. Chauveau, M. P. P. pour le comté de Québec. Après la réception d'un grand nombre de pétitions, dont plusieurs présentées par M. Chauveau, la Chambre passe aux avis de motions.

M. Davignon propose de renvoyer à un comité spécial la pétition d'un grand nombre de marchands de Montréal qui demandent le rappel des lois de Banqueroutes, l'hon. M. Lafontaine se lève, et dit que l'intention du gouvernement étant de proposer lui-même le rappel de ces lois, il espère que l'hon. membre retirera sa motion; il ajoute qu'il a encore l'intention d'introduire un bill spécial pour régler les causes qui pourraient être pendantes devant cette cour. M. Davignon retire sa motion. Ensuite il est fait différentes motions par l'hon. Macdonald, de Kingston, relativement à la commission du pénitencier, motions qui suscitent d'assez longs débats, et sont en partie accordées. Après quoi, M. Holmes introduit un bill pour amender la loi « réglant les lettres de change à l'intérieur et les billets promissaires »; la seconde lecture pour jeudi. Ensuite il est nommé un comité permanent sur la bibliothèque. Puis l'hon. M. Boulton fait motion et il est résolu de présenter une adresse à S. E. demandant un état des collèges électoraux. Ici, l'hon. M. Hincks dit qu'il n'y a pas eu de recensement pour le Bas-Canada; mais que, d'après trois calculs séparés, il sera facile de suppléer au manque de recensement. L'avis de motion de l'hon. M. Merritt pour nommer un comité de toute la Chambre, au sujet du libre échange avec les E. U., est remis à mardi. Après quoi, M. Chauveau comparait à sa place ainsi que plusieurs autres, pour répondre de son absence du comité sur l'élection de Cornwall; ils sont tous excusés, et la Chambre passe aux ordres du jour.

Le rapport sur les comités permanents est lu et adopté (nous le donnerons mardi). Sir A. MacNab fait motion que le rapport relatif à la conduite de M. Vansittart à l'élection d'Oxford soit maintenant lu; adopté. M. Vansittart paraît à la barre, et présente sa défense. Il produit plusieurs témoins, et est assisté d'un conseil (M. Hartley, avocat de Montréal). Le premier témoin a été le colonel Whitehead, que la Chambre a examiné jusqu'à minuit; l'affaire doit être reprise aujourd'hui.

LA LETTRE DE M. CHARTIER.

Nos lecteurs aimeraient sans doute à savoir de quoi il s'agit, lorsque nous parlons d'une lettre de M. Chartier. Ce Monsieur le leur dit dans une lettre qu'il adresse au Dr. W. Nelson, et dont voici un passage: « J'ai écrit cette lettre à M. Papineau dans l'intention bien réelle de lui envoyer à Paris par un monsieur qui devait s'y rendre, et dont le voyage a retardé ou manqué. Je permets dans le temps au secrétaire de l'Association des Réfugiés Canadiens d'en prendre une copie pour être déposée parmi les archives de cette association. J'en emportai une copie avec moi à Paris en 1840, dans l'intention de la montrer à M. Papineau, si toutefois je venais à penser qu'elle pût lui profiter; mais d'après mes diverses conversations avec lui, pendant les quatre mois que je le fréquentai à Paris, je jugeai qu'il n'était pas homme à s'entendre dire la vérité toute entière, et qu'il s'offenserait de ma lettre sans s'expliquer. Je ne la lui ai donc pas présentée; et je suis porté à croire qu'il n'en a pas eu communication d'aucune autre source. »

Cette lettre, dont parle M. Chartier, porte la date de « St. Albans, Vt., novembre 1839. » C'est le document le plus fort que nous ayons encore lu contre M. Louis-Joseph Papineau. Quoique nous eussions fort désiré d'en faire plusieurs extraits, nous sommes pour le moment contraint et à renoncer à cette intention, vu les nombreuses matières qui doivent trouver place dans notre feuille. Contentons-nous donc de constater qu'il ressort de cette lettre:

1° Que M. L. J. Papineau a voulu et causé l'insurrection de 1837; que malgré cela il n'a pas songé à préparer la défense, (en d'autres termes) qu'il a conduit les Canadiens à la boucherie; que tous les malheureux, qui ont souffert en 1837 et 1838, ont droit de rejeter sur la tête de M. L. J. Papineau leurs maux et ceux du pays.

2° Que M. L. J. Papineau, au moment du danger et lors qu'il fallait monter du courage et de la détermination, a lâchement abandonné les Canadiens, et s'est enfui le premier aux Etats-Unis dès le commencement du combat de St. Denis, déconçant ainsi les Canadiens qu'il avait poussés à l'insurrection; ce qui fait dire à M. Chartier: « Hélas! M. Papineau, que la nature ne vous a-t-elle donné autant de courage que d'éloquence! »

3° Qu'aux Etats-Unis, M. L. J. Papineau s'est caché, au lieu de pourvoir aux nécessités et besoins de son pays et de ses compatriotes aux Etats-Unis.

4° Que M. L. J. Papineau a interrompu les négociations entamées avec trois généraux américains qui voulaient servir la cause des insurgés Canadiens, et a empêché aussi ceux-ci de recevoir du secours et de l'approvisionnement. M. L. J. Papineau a refusé de signer une déclaration d'indépendance, parce qu'on y proclamait l'abolition de la tenure seigneuriale (M. Papineau était et est encore seigneur). A ce propos M. Chartier est prêt à dire à M. Papineau une dure vérité; mais il s'arrête, en s'écriant: « Il est incroyable que l'Amérique ait produit deux Arnolds! »

5° Que M. L. J. Papineau voulait se faire dictateur, méprisait et abaissait tous les autres, et une fois aux Etats-Unis n'a rien fait pour organiser les réfugiés Canadiens, et les a abandonnés à eux-mêmes.

6° Que le voyage de M. L. J. Papineau en France était (à son dire) un voyage « pour des objets d'un intérêt public » qu'il ne devait pas faire à ses frais; que ce voyage a été payé par d'autres que par M. Papineau, et que celui-ci a encore à montrer ce qu'il a fait en France pour son pays.

Telles sont les principales choses qui ressortent pour M. Papineau de la lettre de M. Chartier, appuyée de l'approbation des réfugiés Canadiens à cette époque.

Avouons que le tableau n'est pas flatteur pour M. L. J. Papineau; mais avouons aussi qu'on n'en est venu à le démasquer, que lorsque, comme le dit M. Chartier, on a eulait auprès de lui toutes les instances pour lui faire éviter la perte de cette belle réputation politique dont il a joui pendant si longtemps.

Dans notre dernière feuille, nous avons signalé les attaques inconvenantes et injustifiables faites contre la presse libérale et les Melanges Religieux en particulier par l'hon. L. J. Papineau. Nous avons en même temps exprimé la pensée que le soir même il se trouverait en Chambre quelque membre qui répondrait à ce sujet à M. Papineau; notre espérance n'a pas été trompée. M. le Dr. Nelson a pris noblement la défense de la presse libérale, et l'a fait en termes des plus flatteurs pour tous les messieurs qui en ont la direction comme éducateurs. Pour notre part, nous profitons de cette occasion pour lui en exprimer notre reconnaissance, bien que nous pensions que les éloges qu'il nous donne sont un pur effet de son désir de défendre la presse contre les injustes attaques de M. Papineau. Nous ne devons pas non plus oublier de citer M. Canchon comme ayant défendu ses confrères en journalisme; il l'a fait d'une manière tout à fait indépendante et qui lui fait le plus grand honneur.

La Chambre s'est rendue hier auprès de S. E. pour lui présenter l'adresse de l'Assemblée Législative. S. E. a répondu « qu'elle remerciait la Chambre de son adresse, et se reposait en toute confiance sur la sagesse et la prudence de ses membres pour l'assister dans tout ce qui peut tendre à la prospérité du peuple Canadien. »

Le Morning Courier dit qu'il sait que, parmi les libéraux en Chambre, il se trouve quelques hommes honnêtes et indépendants, qui ne se laisseront pas conduire par le Ministère. Le rusé Éditeur pense ainsi mettre de la division parmi les libéraux; mais qu'il sache bien qu'il n'est pas un seul libéral qui veuille accepter des félicitations politiques et qui ne se défie même du plus léger conseil de sa part.

Nous regrettons d'avoir à faire des reproches à quelques uns de nos confrères, au sujet des emprunts qu'ils nous font. Puisque nous prenons la peine de suivre les débats et de prendre des notes, il n'est que juste qu'on ne prenne point notre travail sans dire d'où on le prend. Nous disons cela spécialement par rapport au discours de M. Dumas qu'un de nos confrères reproduit sans nous en tenir compte; nous nous attendons qu'il saura dans sa prochaine feuille réparer ce pur oubli de sa part.

Depuis le commencement de la semaine, le temps a changé; il est passé du froid à une température bien basse, en sorte qu'hier à midi la ville était enveloppée dans une atmosphère des plus humides, et le soir la pluie tombait en torrents. Aujourd'hui le temps est doux et nous présage encore de la pluie.

M. le Propriétaire de la Minerve nous a adressé la livraison de Janvier de son Album Littéraire et Musical, qui est sur un format double du précédent et amélioré sous plusieurs autres points. Nous offrons nos remerciements à notre confrère, et nous ne doutons pas que grâce aux efforts qu'il fait, son Album ne se trouve bientôt dans chaque famille canadienne. — Nous dirons encore un mot à ce sujet dans notre prochaine feuille.

Nous accusons réception, avec remerciements, d'un petit ouvrage intitulé: « Le Carnaval Sanctifié par le pieux souvenir des Douleurs de Marie. » L'ouvrage est approuvé par Mgr. de Montréal, et peut s'obtenir chez M. Lamothe, libraire, vis-à-vis le séminaire, Montréal. — Nous sommes certain qu'il s'en vendra beaucoup, l'ouvrage étant à très-bon marché.

Le 17 courant, il y a eu à Rawdon une nombreuse assemblée de cinq ou six townships environnants, et l'on a passé un vote de confiance dans l'administration actuelle.

Le Bill de réciprocité a été amené devant le sénat des E. U. le 23 courant, et après quelques débats, il a été déposé sur la table pour le moment.

Le News de Missisquoi se publiera dorénavant à St. Jean, comté de Huntingdon.

Nous apprenons que M. D. R. Cotret a été admis mardi à pratiquer au barreau.

INCENDIE. — Le Courier d'hier rapporte que mercredi matin le feu s'est déclaré au Collège McGill; on a pu l'éteindre, avant qu'il eût causé de grands dommages.

UN EXEMPLE. — On voit que M. Duchesnay, membre pour Port-Neuf, quoique seigneur lui-même, a présenté en chambre une requête demandant la réforme des abus commis dans certaines seigneuries. Minerve.

BENEDICTION D'UNE CLOCHE. — Dimanche prochain 28 courant, à deux heures P. M. aura lieu la bénédiction de la cloche destinée au service de l'église St. Pierre, rue de la Visitation, faubourg Québec. Mgr. l'évêque, qui de la Visitation, faubourg Québec. Mgr. l'évêque, qui de Montréal dignement présidera la cérémonie. La cloche restera exposée dans la susdite église jusqu'au mercredi suivant. Il sera offert un cordon pour la sonner aux personnes qui lui feront l'honneur de la visiter.

HENRY CLAY. — Henry Clay vient d'être élu sénateur des E. U.

Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs à la correspondance de notre Collaborateur.

M. Jos. M. Bellenger, prêtre, pour le numéro prochain

CORRESPONDANCES.

Monsieur le Rédacteur,

L'Ami de la Religion et de la Patrie du 17 courant, contient une demi-colonne d'injures gratuites à propos de mes réminisces sur la lecture de M. Et. Parent. En adressant à ce journal quelques mots de justification, je veux me souvenir de cette maxime inspirée: « Responso mollis frangit iram. » Puisque l'Ami a l'honneur si vive, gardons notre sang froid. Mes réflexions lui paraissent marquées au coin du mauvais vouloir, de la mauvaise foi, et écrites avec l'intention de blâmer quand même. En ce cas, il faut que mon intention diffère beaucoup de mes expressions, dans lesquelles j'ai mis, ce me semble, de la controverse et de la modération. L'Ami dit que je trouve des erreurs, des sophismes, des paradoxes dans le travail de M. Parent; et moi j'invite les lecteurs à juger par leurs yeux si je suis sorti d'aucune de ces expressions. Ce n'est pas que je renonce au droit de m'en servir, si la défense de la vérité doit m'y contraindre. Mais, en attendant, je ne puis que témoigner à l'Ami ma surprise de le voir enfreindre, sans provocation, les règles d'une sage critique, et même de l'orthodoxie chrétienne. « Nous croyons, dit-il, que l'opinion des personnes les plus éclairées de notre cité vaut pour le moins celle du Rédacteur des Melanges et de son collaborateur. » Pour ma part, je n'hésite pas à avouer qu'une telle opinion vaudrait infiniment mieux que la mienne. Mais il est douteux que l'opinion de l'Ami soit celle des personnes les plus éclairées de Québec, il n'a pas même pour lui l'opinion toute entière de son correspondant, « un lecteur catholique, » dont la critique n'est nullement en contradiction avec la mienne. Ce correspondant relève ce que le travail de M. Parent a d'important pour le fond et pour l'ensemble. Je suis parfaitement de son avis, en autant que ses remarques ont trait à ce point de vue religieux et chrétien, sous lequel M. Parent envisage les hautes questions sociales. Mais, de son côté, un lecteur catholique insinue assez clairement qu'il pense comme moi sur plusieurs questions qui, pour être incidentes, n'en ont pas moins de gravité dans leurs tendances. — Ainsi, il relève ce qu'a dit le lecteur de la vie contemplative, etc. Il avoue qu'il se trompe, quand il parle d'un enseignement religieux prétendu au-dessous des besoins sociaux; enfin, il déclare qu'il ne touchera aucune autre question où M. Parent aurait besoin de se défendre. Hé bien, j'ai cru, moi, que la vérité exigeait que je touchasse ces questions; et ne trouvant pas aux avancées de M. Parent d'explications satisfaisantes, je les ai blâmées. Si j'avais été mu par des motifs aussi peu généreux que ceux que me suppose l'Ami, je n'aurais pas manqué de m'attaquer à plusieurs autres points sur lesquels la lecture est en défaut.

J'aurais pu parler d'abord du choix du sujet; le spiritualisme. Traiter de si hautes matières, sans de fortes études analogues, c'est vouloir braver la masse d'Hercule.

J'aurais pu mettre en question l'utilité pratique de ce travail. Quels sont, en effet, les grands intérêts du peuple dont il devait s'occuper? Si je résume les hautes questions qui s'agitent dans notre jeune Canada, je trouve: le ministère et l'opposition; la réforme électorale et le rappel de l'Union, la modification ou l'abolition de notre tenure seigneuriale; la réciprocité du commerce, le libre échange, la libre navigation du St. Laurent, enfin l'annexion aux Etats-Unis ou la fédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Or, quelle mission plus spéciale que les autres citoyens a regus le prêtre d'intervenir, comme tel, dans ces questions toutes terrestres? S'il se sent pressé, au reste, de lire son avis (et son impartialité présumée, ses habitudes de forte dialectique, souvent le talent, l'âge et les lumières lui en donnent bien le droit), n'a-t-il pas la ressource commune de la librairie et du journalisme? — S'il est question du progrès intellectuel et moral, du bonheur physique et religieux du peuple, en qui le clergé canadien est-il au-dessous de sa haute position? Ses efforts pour la haute éducation comme pour l'éducation primaire sont presque surhumains. — Sous le rapport du bien-être physique, jamais le clergé n'a manqué de bonne volonté pour encourager les diverses sortes d'économies qui peuvent le promouvoir, et la diffusion du progrès de l'agriculture, le plus pratiquement utile que l'on puisse répandre. — Que ne fait-il pas pour l'amélioration morale et pour le bonheur religieux? A quel constant et pénible labeur à quels sacrifices et à quel dévouement ne l'a-t-on pas vu, ne le voit-on pas se condamner?

Quel est donc le délit de notre clergé contre les exigences de l'époque et le bonheur social, pour lequel il aurait mérité d'être relégué et admonesté si rudement, pour le plus grand bien de la jeunesse? M. Parent a-t-il voulu faire allusion aux pénibles événements qui ont navré le cœur du prêtre Canadien bien avant que celui de tous autres citoyens? Mais, il n'a pas oublié qu'il recule lui-même quand il vit le précipice; et il ne peut disconvenir que je suis, certes, dispensé d'une plus longue apologie, après les nombreux aveux justificatifs de la réputation du clergé pour la tactique de certains hommes publics qui ne voudraient réparer l'édifice social, qu'en commençant par le raser jusqu'au sol. — Je le répète; après les diverses questions que je viens de poser, ne puis-je pas mettre en doute si les hautes et magnifiques considérations de notre habile lecteur, ne sont pas presque nulifiées par des réminiscences et un blâme si amèrement déversé sur le prêtre? — N'en est-il pas de plus utile, comme plus juste, de présenter à la jeunesse l'immense résultat de ce travail si humble du prêtre, qui s'occupe à moraliser le peuple, à façonner les individus à l'exercice des vertus douces et simples de l'évangile? Peut-être M. Parent n'a-t-il beaucoup rapetissé ce rôle du prêtre dans l'esprit des auditeurs, en faisant si peu concevoir à ceux-ci combien il est intimement lié avec le sort public, social et politique d'un peuple. Et pourtant, il lui eût été facile de faire toucher du doigt cette incontestable liaison. Il lui eût été facile encore de montrer le prêtre s'attaquant, sur tous les points, aux maux de l'humanité, pour les soulager ou les détruire. Pour ne parler que de notre capitale, voyez comme tout ce qui souffre, tout ce qui est faible, tout ce qui est pauvre, tout ce qui est oublié, délaissé, consumé même par la société, émeut ses entrailles. C'est lui qui, après Dieu, dirige le cœur de ces vierges héroïques, qui font tant pour le soulagement des misères humaines. C'est lui qui dirige et embrasse d'un si beau zèle ces associés de St. Vincent de Paul, qui vont consoler le prisonnier, rechercher le pauvre honteux, faire en un mot de la fraternité pratique, tandis que beaucoup de philanthropes et de jeunes patriotes se contentent de faire de la théorie. Ce n'est pas seulement l'émigré reculant, dans son sein opprimé par mille amers chagrins, le virus contagieux et mortel; ce ne sont pas seulement les orphelins, les vieillards et les vieilles femmes infirmes, les sourds-muets, les pauvres, les malades de toute espèce, qui trouvent, chez lui et par lui, secours et commiseration; mais ce sont même ces infortunées que ceux qui dénigrent le prêtre ont immolées à leur égoïsme et leurs bestiales passions. Quand elles sont aussi viles que la bone de nos rues, le prêtre leur

ouvre l'asile du bonheur, promis au repentir. Là, il leur prépare des aïeux pour essayer leurs larmes, pour relever leur courage, pour faire revivre le sentiment de leur dignité première; il a formé d'avance le cœur de ces admirables Sœurs du Pasteur. — Je pourrais prolonger ces détails; mais j'en ai dit assez pour prouver que la jeunesse a plus besoin d'être exhortée à imiter le prêtre, que d'être informée que celui-ci a besoin de se réformer et d'élargir ses principes. Voilà ma manière de penser. J'ajouterai, pour terminer, que si j'ai mal compris M. Parent et si mes remarques ne frappent pas juste, il vueille croire que l'Ami de la Religion ne m'en a pas moins calomnié. J'ai l'honneur d'être avec estime, M. le Rédacteur, celui que vous avez l'indulgence d'appeler votre

COLLABORATEUR.

M. l'Éditeur.

Il paraît que la critique que j'ai faite de la lecture de M. Parent a soulevé la bile de l'Éditeur de l'Ami. J'aurais cru cependant qu'il se serait servi d'expressions plus polies et plus décentes que celles qui deshonorent son journal. L'Ami, qui se glorifie d'avoir pour approbateur tout le district de Québec, reçoit cependant le démenti de la part de plusieurs du clergé de ce district. Il n'y a pas qu'à Québec où M. Parent trouve des improbateurs; Montréal en fournit bien sa part; car tous les gens bien pensants sont loin d'être engoués de la magnifique lecture. Ce n'est pas par des phrases ronflantes et de vaines armoiries que l'on peut prouver des avancées, mais par des raisonnements justes, et c'est ce qu'a fait le savant critique de M. Parent. Il a dépeupillé le prestige dont s'enveloppaient la célèbre lecture, et l'a réduite à sa plus simple expression. On doit cependant tenir compte à l'auteur de sa bonne intention, quoiqu'il ait manqué son but. Mais ce qui honore le plus M. Parent, c'est qu'il n'est point irrité contre la censure de son antagoniste; tout au contraire on l'assure qu'il l'approuve de tout en tout. L'Ami devrait en faire autant, mais c'est qu'il en aoute, et revenir sur ses pas, lorsque l'on a trop avancé.

UN ANCIEN CURÉ.

24 janvier 1849.

ENTERREMENT D'UNE BANQUE. — Le 5 de ce mois, les habitants de Sandusky ont procédé à l'enterrement de la banque de leur ville, qui a tout récemment suspendu ses paiements. Formés en procession, ils ont escorté un cercueil tout chargé de billets de l'établissement défunt. Au-dessus flottait une bannière noire, portant ces mots: « Nous entendons l'espoir! » La plupart des assistants avaient leurs poches retournées en dehors, et entourées d'un crêpe. Parvenant à la maison où étaient autrefois les bureaux de la banque, le cortège s'est arrêté, et a été harangué par divers orateurs. De là on s'est rendu à la halle, où le cercueil symbolique a été lancé dans l'éternité.

NAISSANCES.

En cette ville, le 24, la dame de A. A. Peltier, née N. P., a mis au monde une fille. En cette ville, le 22, la dame de J. L. Brout, écr., a mis au monde une fille. En cette ville, le 20, Madame H. A. Nelson a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Ste. Geneviève, le 20 courant, Delle Julie Tibault, âgée de 45 ans. A Ste. Rose, le 18 courant, à l'âge de 49 ans, M. Augustin Tassé, l'un des commissaires d'école du lieu, et aussi l'un des conseillers municipaux du comté de Terrebonne. M. Tassé sur par ses manières affables et polies se concilia l'estime et l'amitié de tout le monde; et le concours nombreux qui a assisté à ses funérailles témoigne assez de l'estime dont jouissait le défunt. Le pays perd en lui un défenseur le plus zélé de ses intérêts, car l'on sait avec quelle ardeur il défendait la cause de ses compatriotes; et dans nos troubles politiques, il demeura fermement uni au parti des vrais amis du pays, c'est à dire au parti Lafontaine-Bédard et autres sommités politiques. — Communiqué.

AVERTISSEMENT.

ON recevra, jusqu'à JEUDI, le PREMIER FÉVRIER prochain, au Bureau du Conseil Législatif des Souscriptions cachetées pour l'IMPRESION journalière et pour l'IMPRESION et la reliure des Journaux du Conseil Législatif de la présente session. On pourra se procurer les renseignements nécessaires en s'adressant au Bureau. — 26 janv.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 2 heures P. M. Le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 6 heures A. M., Longueuil, à 9 heures A. M., do à 2 heures P. M., do à 4 heures P. M. Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à 9 heures A. M., quitteront St. Hyacinthe à 9 heures, et arriveront à Longueuil à 4 P. M.

TARIF DES PASSAGERS.

Table with 4 columns: Station, 1ère Classe, 2de Classe, c. d. (carré de). Rows include Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent jusqu'aux stations de Belœil ou St. Hilaire, Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe, De St. Hilaire au Belœil au Terminus de la Compagnie à St. Hyacinthe, De St. Hilaire ou Belœil au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, De la station de St. Hyacinthe à celles de Belœil ou St. Hilaire, De la station de St. Hyacinthe au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, D'une station à une autre, lorsqu'il n'y a pas plus de six milles.

Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLean et Wright, propriétaires d'Omibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traversée du fleuve, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en faisant par l'Hôtel Dougans, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous.

N. B. — Les paquets, bien adressés, seront transportés et délivrés par la même route, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids.

Pour le tarif du fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on s'adressera au Bureau de la Compagnie, qui contiendra tous les détails, et sont déposés aux différents stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs.

Par Ordre, THOMAS STRENS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie, Montréal, 12 janvier 1849.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELLEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ se profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'opargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE.

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELLEAU.

Montréal, 18 déc. 1848.—4f.

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes la complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS;

Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—18 Dér.

REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voyions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons recueillis.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Phon. A. N. Morn, Phon. E. P. Taché, Phon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pardon, Guil. Lévesque, Chr. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Moutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car s'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déshorsés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux mastres par volumes de 324 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désirent se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumotte—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconnay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morn—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pappé—Pierre Petit Clerc—J. P. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Paté—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo S. Raymond—A. S. Soulard—J. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des précédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout ce nous pourrions pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des précédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1848. }

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniqy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en France. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit:

- Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;
 - Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;
 - Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;
 - La liste et les termes des cours de justice;
 - Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;
 - Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;
 - Le commencement des saisons;
 - La date des quatre-temps;
 - Le comput ecclésiastique;
 - Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;
 - La liste des principaux membres du Gouvernement;
 - La liste des membres de la législature Provinciale;
 - La liste des membres du Conseil législatif;
 - La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.
- Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; ayant par son site et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'histoire et le droit.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais de médecine, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi-année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, No. 24 RUE ST. VINCENT, Montréal.

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE SOUSSIGNÉ informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président,
- A. Larocque, V. Président,
- Francis Hinckes,
- H. Holton,
- Damase Masson,
- Nelson Davis,
- Henry Judah,
- L. T. Drummond,
- P. Beaubien,
- Joseph Bourret,
- H. Mulholland,
- Edwin Atwater,
- Barth. O'Brien,
- Jacob DeWitt,
- Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau. doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réduit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

L'honneur d'annoncier, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouhmet, érr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de St. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f.—1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT

AVANTIT de nouvelles pratiques que tout son état d'établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR.

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qu'il lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

- LIVRES, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CHEQUES, TRAITES, CONNAISSANCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.
- PAMPHLETS, BILLETS D'ENTERREMENT, CIRCULAIRES, POLICES D'ASSURANCE, CARTES DE VISITES, ANNONCES DE DILIGENCES,

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion,	£0. 2 6/12
Chaque insertion subséquente,	0. 0 7/12
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion,	0. 3 6/12
Chaque insertion subséquente,	0. 0 11/12
Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne,	0. 0 4/12
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0. 0 1/12

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MME. FABRE, & Cie., Libraires Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Piro. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Piro. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET ET JOS. CHAPELLEAU,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.